



RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA LIX COSAC

17-19 juin 2018, Sofia

CONTRIBUTION DE LA LIX COSAC

1. PARLEMENTS DE L'UE ET CITOYENS

- 1.1. La COSAC souligne le rôle essentiel des parlements nationaux dans le fonctionnement de l'Union européenne et accorde une grande importance à leur bonne coopération avec le Parlement européen. En tant que représentants des citoyens européens, ils ont un rôle crucial à jouer pour rapprocher l'agenda européen des citoyens et assurer l'efficacité du processus de prise de décision.
- 1.2. La COSAC souligne l'importance de l'éducation politique et de l'engagement actif des citoyens dans la vie politique, en particulier grâce aux élections au niveau régional, national et européen. Les parlements nationaux et le Parlement européen encouragent tous les citoyens européens à user de leurs droits démocratiques à tous les niveaux, y compris la nécessité d'utiliser leur droit de vote lors des prochaines élections européennes, du 23 au 26 mai 2019.

2. SUBSIDIARITÉ ET PROPORTIONNALITÉ

- 2.1. La COSAC salue le travail du Groupe de travail sur la subsidiarité, la proportionnalité et le «faire moins de manière plus efficace» et appelle toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour améliorer l'application de la subsidiarité et de la proportionnalité dans l'Union. Suite à la participation active des parlements nationaux à la réunion du groupe de travail de la COSAC le 26 mars 2018, ainsi qu'à leurs contributions écrites tout au long de la Présidence bulgare, la COSAC encourage les délégations parlementaires à continuer leur participation aux futurs débats sur le sujet.
- 2.2. La COSAC appelle à une consultation précoce des parlements nationaux au tout début du processus de prise de décision de l'UE, afin que les peuples européens s'impliquent davantage et acquièrent une meilleure compréhension des stratégies de l'Union et de la future réglementation.
- 2.3. Si dans l'ensemble le Mécanisme d'alerte rapide concernant le respect du principe de subsidiarité offre une bonne occasion aux parlements nationaux de faire entendre leur voix, il y a encore des aspects qui pourraient et devraient être améliorés sans modifier les traités, comme il a été indiqué dans les contributions des LIV et LV de la COSAC.



- 2.4. Plus spécifiquement, la COSAC réitère son invitation à la Commission européenne d'envisager d'exclure certaines périodes du délai de 8 semaines prévu par les traités pour un contrôle de subsidiarité, à l'instar des dispositions actuelles concernant le mois d'août. Une telle période pourrait être la pause de la mi-décembre à la fin de l'année, comme il a été suggéré dans les contributions de la LIV et de la LV COSAC, ainsi que d'autres périodes de suspension des séances qui pourraient être discutées plus en détail. En outre, la possibilité d'autres modalités de prolongation du délai de 8 semaines devrait être davantage examinée en vue de prolonger le délai à 12 semaines.
- 2.5. Tout en reconnaissant le droit de chaque parlement/chambre de proposer son propre processus de contrôle de la subsidiarité, la COSAC appelle à une coopération et à une coordination renforcées entre les parlements nationaux afin de maximiser les résultats de leurs efforts.
- 2.6. La COSAC souligne l'importance d'améliorer la manière dont les parlements nationaux contrôlent leurs gouvernements ainsi que le renforcement des droits démocratiques des citoyens de l'UE et note la nécessité d'accroître la transparence de la prise de décision du Conseil. La COSAC encourage les délégations parlementaires nationales à aborder la question de la transparence de l'UE, en particulier du Conseil, avec leurs gouvernements respectifs, conformément à leur cadre constitutionnel et à leurs pratiques nationales.
- 2.7. En référence au paragraphe 2.8 de la contribution de la LVIII COSAC plénière sur la question de la transparence, la COSAC invite le Conseil et les organes concernés à réfléchir davantage, en répondant point par point, aux propositions qui ont été envoyées aux institutions de l'UE par 26 parlements/chambres nationales renforçant la transparence des délibérations législatives au niveau de l'UE.
- 2.8. La COSAC invite la Commission européenne à améliorer la qualité de ses réponses aux contributions des parlements nationaux, en fournissant des réponses claires et opportunes à leurs objections. La COSAC réitère son invitation à la Commission européenne de répondre aux avis motivés des parlements nationaux au plus tard huit semaines après la date limite de vérification de la subsidiarité. Les périodes visées à l'article 2.3 de la présente Contribution devraient être prises en considération.



- 2.9. Les colégislateurs devraient mieux prendre en compte les opinions exprimées par les parlements nationaux, étant donné que ceux-ci contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union, conformément à l'article 12 du Traité sur l'Union européenne.
- 2.10. La COSAC appelle la Commission européenne à fournir de meilleures évaluations d'impact dans les notes explicatives de ses propositions législatives afin que celles-ci soient correctement justifiées. La COSAC invite également la Commission, en plus de son analyse du principe de subsidiarité, à mieux définir son choix de base juridique et sa position sur le principe de proportionnalité.
- 2.11. La COSAC rappelle ses suggestions faites dans les précédentes contributions concernant l'introduction d'un mécanisme de "carton vert" dans le cadre d'un dialogue renforcé qui pourrait présenter à la Commission européenne des propositions lui permettant d'avoir l'initiative législative, ainsi que de modifier et d'abroger la législation existante de l'UE, et encourage les parlements nationaux à continuer d'explorer les possibilités d'utilisation ultérieure des initiatives du "carton vert".
- 2.12. La COSAC appelle à une meilleure utilisation des mécanismes de dialogue politique existants entre les parlements nationaux et les institutions de l'UE.

3. INTÉGRATION ET CONNECTIVITÉ DES BALKANS OCCIDENTAUX

- 3.1. La COSAC salue la perspective européenne des Balkans occidentaux en mettant fortement l'accent sur la connectivité de la région et l'amélioration de ses liens avec le marché unique de l'UE en tant que priorité stratégique majeure de la présidence bulgare du Conseil de l'UE.
- 3.2. La COSAC considère la communication de la Commission du 6 février 2018 "Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux" comme un investissement dans une Europe stable, forte et unie, fondée sur des valeurs communes et sur le plein respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- 3.3. La COSAC accueille favorablement les rapports sur les partenaires des Balkans occidentaux et sur la Turquie du 17 avril 2018 et les conclusions et les recommandations qui y figurent. La COSAC souligne l'importance d'un soutien et d'une orientation aux partenaires de la région pour poursuivre les réformes nécessaires.



- 3.4. La COSAC souligne que la progression vers l'adhésion à l'UE repose sur le respect des valeurs de l'UE et sur la performance fondée sur le mérite de chaque partenaire de la région dans le respect des critères de Copenhague et de la conditionnalité du processus de stabilisation et d'association; souligne l'importance de l'alignement total sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.
- 3.5. Tout en reconnaissant les progrès réalisés par les Balkans occidentaux, la COSAC souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer les réformes internes et obtenir des résultats irréversibles et durables, notamment dans les domaines de l'État de droit, la lutte contre la corruption et le crime organisé, la liberté d'expression et l'indépendance des médias, le renforcement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique, le développement économique et la compétitivité, ainsi que les relations de bon voisinage, renforçant ainsi la stabilité et assurant la prospérité dans la région.
- 3.6. La COSAC constate que des efforts continus et soutenus sont nécessaires pour régler les différends bilatéraux non résolus dans la région, y compris les différends frontaliers, afin de s'assurer qu'ils ne nuisent pas au processus d'adhésion. La COSAC souligne que les différends et les questions non résolus devraient être résolus conformément au droit international et aux principes établis, y compris par la mise en œuvre d'accords juridiquement contraignants.
- 3.7. Conformément aux conclusions du Conseil du 22 mars, la COSAC salue l'engagement sans équivoque de l'UE en faveur de la perspective européenne des Balkans occidentaux réaffirmé avec la Déclaration de Sofia du 17 mai 2018. Les parlements de l'UE ont exprimé leur soutien à cet égard à la conférence interparlementaire sur la PESC/PSDC à Sofia, du 15 au 17 février 2018.
- 3.8. La COSAC exprime son soutien aux objectifs, engagements et résultats du sommet UE-Balkans occidentaux à Sofia et à son agenda intense pour une infrastructure et une connectivité numérique améliorées et efficaces, ainsi que pour les contacts entre les personnes et les opportunités d'apprentissage, rendant plus tangible la perspective européenne pour la région et apportant des conséquences directes et des avantages substantiels aux personnes et aux entreprises de la région et de l'UE. La mise en œuvre de l'ordre du jour des priorités de Sofia devrait rester au centre des prochaines présidences du Conseil.
- 3.9. La COSAC souligne que les menaces liées à la radicalisation, au terrorisme et à l'extrémisme violent requièrent que l'UE et les partenaires des Balkans occidentaux développent une coopération mutuelle renforcée et un échange accru



d'informations et de bonnes pratiques pour formuler des valeurs communes, prévenir la radicalisation et réagir aux activités terroristes. La COSAC souligne également que des actions conjointes sont nécessaires dans le domaine de la migration, de l'asile et de la gestion des frontières, de la lutte contre les flux migratoires irréguliers et la traite des êtres humains.

3.10. La COSAC constate que le contrôle parlementaire du processus de pré-adhésion et de négociation leur confère une plus grande légitimité démocratique, accroît la transparence du processus et améliore la communication stratégique avec les gens sur toutes les questions européennes. Dans cette optique, la COSAC déclare son soutien général à une participation accrue et plus forte des parlements des Balkans occidentaux au travail et aux activités de la COSAC à l'avenir.

4. POLITIQUE DE COHÉSION APRÈS 2020

4.1. La COSAC prend note de la proposition de la Commission européenne du 2 mai 2018, "Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend - Cadre financier pluriannuel 2021-2027". Reconnaisant la proposition comme un bon point de départ pour la négociation, la COSAC estime important que le CFP 2021-2027 soit lié à une stratégie politique globale à long terme pour le développement de l'Union européenne et pour la relance de l'investissement public au niveau européen et national. Il est important de prendre en considération les différentes positions des États membres sur le cadre budgétaire.

4.2. La COSAC soutient la poursuite de la politique de cohésion au-delà de 2020 avec un engagement à maintenir des niveaux de financement adéquats qui permettront d'atteindre ses objectifs. Étant donné que la politique de cohésion est un outil de solidarité essentiel pour stimuler la convergence entre les États membres et leurs régions, la COSAC souligne que, grâce à ses instruments, l'effet multiplicateur et accélérateur des investissements serait réalisé et que les disparités régionales seraient abordées. En outre, il est important que toutes les régions bénéficient de la politique de cohésion, et que les moins développées reçoivent un soutien proportionnellement plus élevé.

4.3. La COSAC souligne que les investissements réels dans la croissance, l'emploi et l'aménagement territorial équilibré doivent rester au centre de la politique de cohésion après 2020, et cela principalement sous la forme de subventions. Les nouvelles tâches et les nouveaux objectifs ne devraient pas être financés au détriment de la politique de cohésion.



- 4.4. La COSAC plaide en faveur d'une politique de cohésion orientée vers les résultats, efficace et efficiente pendant la période de programmation 2021-2027, évaluant de manière transparente l'impact concret et la durabilité des projets au niveau local et régional par rapport à la valeur ajoutée européenne, plutôt que de surveiller simplement les coûts et la productivité.
- 4.5. La COSAC appelle à une amélioration concernant les principales déficiences dans la mise en œuvre de la politique de cohésion, tels que les procédures administratives longues et complexes, le manque de flexibilité dans la gestion des projets et la procédure de cofinancement.

Stratégies macrorégionales de l'UE

- 4.6. Tenant compte du rôle des macrorégions de l'UE dans la réalisation du développement durable, de la sécurité et de la prospérité, la COSAC souligne que les stratégies macrorégionales de l'UE constituent une plate-forme de coopération importante avec une contribution inestimable et innovante, et qu'elles devraient être développées davantage.
- 4.7. La COSAC reconnaît la nécessité d'améliorer la corrélation entre la stratégie de l'UE pour la région du Danube et la coopération transfrontalière dans la région de la mer Noire pour surmonter les défis communs dans la région au sens large.
- 4.8. La COSAC souligne l'importance de l'interconnectivité au sein de l'UE. Par conséquent, la COSAC souligne qu'un engagement ferme en faveur de la mise en œuvre réussie et en temps opportun de tout projet transfrontalier à cette fin est d'une importance vitale pour l'UE et ses citoyens. Une attention particulière devrait être accordée au développement des infrastructures de transport et à l'expansion du réseau de transport de l'UE; à cet égard, les stratégies macrorégionales constituent une bonne base pour la rationalisation des efforts multilatéraux.

5. SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

- 5.1. La COSAC souligne qu'un renforcement de la dimension sociale de l'UE est essentiel afin de confirmer les objectifs sociaux du Traité et de garantir que les citoyens européens s'identifient au projet européen et en voient les avantages.
- 5.2. La COSAC soutient qu'un Socle européen fort et solide de droits sociaux qui vise à promouvoir et à renforcer les normes et les principes sociaux existants est une responsabilité partagée de l'UE et des États membres. Les initiatives visant à atteindre les objectifs du Socle devraient être fondées sur des outils spécifiques, de



nouvelles mesures législatives, des mécanismes efficaces d'élaboration des politiques et des instruments financiers, objet des prochaines négociations du budget de l'UE.

- 5.3. La COSAC souligne que dans le contexte d'une population vieillissante et régressive, de la mondialisation, du progrès technique et de la numérisation de la société et de l'économie, et de la transformation actuelle des emplois et des tâches qui en résulte, il est crucial d'investir dans le capital humain pour assurer une croissance de la productivité, des normes sociales élevées et une économie solide et créatrice d'emplois, ainsi que des systèmes de protection sociale adéquats.
- 5.4. La COSAC souligne l'importance de l'accès à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité afin de maintenir et d'acquérir les compétences pertinentes nécessaires pour une complète participation à la société et au marché du travail en transition.
- 5.5. La COSAC souligne que l'égalité de traitement et des chances, en particulier entre les femmes et les hommes, devrait être renforcée dans tous les domaines, y compris la participation au marché du travail, les conditions d'emploi, la progression professionnelle et l'égalité des rémunérations, y compris des mesures favorisant le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- 5.6. La COSAC reconnaît le rôle crucial du dialogue social et souligne que les partenaires sociaux doivent être étroitement associés à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques conformément aux dispositions nationales et européennes.
- 5.7. La COSAC prend note du 29^e rapport semestriel où, selon les parlements nationaux/chambres, les outils les plus appropriés pour la mise en œuvre et le suivi du Socle européen des droits sociaux sont le semestre européen renforcé, reflétant les principes du Socle social, et les instruments de financement de l'UE destinés à soutenir les réformes au niveau national.